



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 04-060819 : Installation de trois nouvelles salles de classes en blocs modulaires pour la rentrée 2019/2020 : deux à l'école élémentaire Claire Hénou et une à l'école primaire Zulmé Pinot

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 02 AOÛT 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 09

Absent (s) : 17

Procuration (s) : 03

Total des votes : 12

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM04-060819-
DE

Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception en préfecture : 09/08/2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SIX AOÛT

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **SIX AOÛT** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE conseillère municipale.

La Collectivité a été informée par le Rectorat de la création de trois nouvelles classes pour la prochaine rentrée 2019/2020. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal la réalisation de cette opération qui est sollicitée en financement au titre du Pacte de Solidarité Territorial (PST).



Vu les délais relativement courts entre l'information et la rentrée des classes, un marché a été lancé afin de répondre à ce nouveau besoin.

Ce marché a pour objet, la fourniture et la mise en œuvre de trois structures modulaires préfabriquées en vue de réaliser trois salles de classes, y compris entre autre les travaux nécessaires à leur mise en place (préparation, terrassement, fondations ...).

A l'issue de cette consultation une entreprise a été retenue pour la réalisation des travaux, dans les délais restant à courir afin d'être opérationnel à la rentrée

Le montant de l'opération s'élève à 211 500.00 € hors taxes et le plan de financement de cette affaire est le suivant :

Financier	Taux	Montant
Département au titre du PST	80 %	169 200.00 €
Commune	20 %	42 300.00 €
TOTAL HT	100 %	211 500.00 €
TVA	8.5 %	17 977.50 €
TOTAL TTC	108.5 %	229 477.50 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM04-060819-
Municipal ne peut délibérer
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 01 août 2019 à partir de l'affaire 03, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 09 POUR (Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal) et 03 CONTRE (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal) :

- **VALIDE** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin de conclure un avenant au Pacte de Solidarité Territorial,
- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER